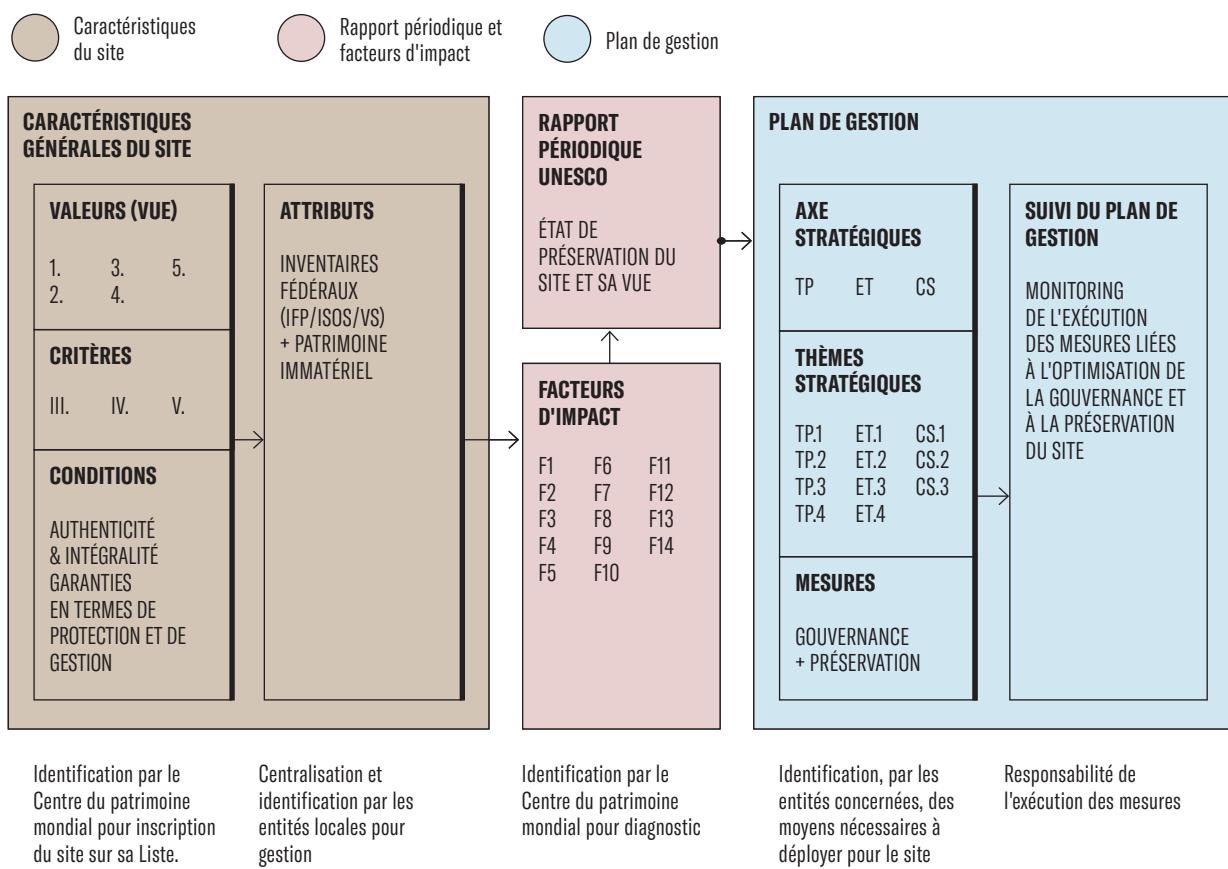


MESURES DE PRÉSERVATION DU SITE ET RESPONSABILITÉS

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des mesures jugées nécessaires à la préservation durable du bien et de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE). Ces dernières précisent également leur lien avec les thèmes stratégiques retenus et les acteurs responsables et concernés par leur mise en application.

Remarque : Le catalogue des mesures ci-après concerne exclusivement le périmètre inscrit du bien.

Rappel de la méthodologie d'identification des mesures nécessaires à la préservation durable du site et de sa VUE.



**MESURES
DE PRÉSÉRATION**
TERRITOIRE & PAYSAGE



Garantir l'intégrité paysagère du vignoble en terrasses par la préservation proactive des éléments qui constituent et structurent ses patrimoines naturel et bâti.

TP 1.1

Intégration du vignoble en terrasses de Lavaux, de ses périmètres et de sa VUE dans le Plan directeur cantonal vaudois (PDCn).

RESPONSABLE DE LA MESURE
DGTL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
DGE, DGAV, DGIP, DGMR, SPEI, Communes territoriales, FVVL, CVVL, Organismes de promotion touristique et de développement économique, LPm

TP 1.2

a Établir un inventaire, analyser l'état de préservation et proposer une stratégie d'entretien des éléments patrimoniaux explicitement liés à la pratique de la viticulture et caractérisant le vignoble en terrasses de Lavaux : murs, terrasses, rampes, coulisses.

RESPONSABLE DE LA MESURE
FVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, DGTL, DGE, DGIP, DGAV, Communes territoriales, CVVL, LPm

b Évaluer dans le cadre des inventaires conduits par le Canton, les éléments patrimoniaux caractérisant le vignoble en terrasses de Lavaux (hors viticulture) susceptibles d'entrer dans ces inventaires : falaises, bancs de poudingue, blocs erratiques, prairies sèches, réseau hydrologique naturel et autres zones de protection de la biodiversité.

RESPONSABLE DE LA MESURE
DGE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, DGTL, DGAV, DGIP, Communes territoriales, FVVL, CVVL, LPm

c Identifier les critères permettant d'évaluer la valeur patrimoniale des capitales à Lavaux, établir un inventaire de ces dernières selon ces critères et avoir une réflexion sur l'évolution de leurs usages.

RESPONSABLES DE LA MESURE
DGIP, DGTL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, DGAV, DGE, Communes territoriales, FVVL, LPm

TP 1.3

Produire, diffuser et adapter la documentation nécessaire à la préservation des savoir-faire, techniques, méthodes et procédures permettant la conservation des éléments structurants du site listés dans les mesures TP 1.2 a/b/c.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFC, OFEV, DGIP, DGAV, DGE, DGC, Communes territoriales, FVVL

TP 1.4

Mettre régulièrement à jour le Guide paysage de la CIL et en assurer une large diffusion auprès de la population des Communes territoriales afin de l'inciter à tenir compte de ses recommandations.

RESPONSABLE DE LA MESURE
CIL

INSTITUTIONS CONCERNÉES

Communes territoriales, OFC, OFEV, DGIP, DGTL, DGAV, DGE, DGMR, FVVL, LPm

TP 1.5

Livrer une étude de base sur les prestations paysagères proposées par le vignoble en terrasses de Lavaux afin de documenter l'apport du paysage de Lavaux au bien-être général des populations locales et régionales.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFC, OFEV, DGAV, DGE, DGC, SPEI, Communes territoriales, Communes périphériques, Organismes de promotion touristique et de développement économique, CVVL, FVVL, LPm

TP 1.6

Établir et déployer une stratégie de communication en vue de sensibiliser les populations locales et celles visitant le site à l'apport du site à leur bien-être général.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFC, OFEV, État de Vaud, Communes territoriales, Communes périphériques, Organismes de promotion touristique et de développement économique, FVVL, CVVL

**MESURES
DE PRÉSERVATION**
TERRITOIRE & PAYSAGE

TP 2

Préserver l'authenticité et la cohérence architecturale des bourgs de Lavaux en tenant compte des enjeux liés aux besoins de la viticulture et de la transition énergétique.

TP 2.1

Informer les populations locales sur l'existence des systèmes d'information du territoire pour présenter les zones protégées et les bâtiments recensés à Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES

INSTITUTIONS CONCERNÉES

DGIP, DGTL, DGAV, DGE, LPm

TP 2.2

Faire intégrer dans les Plans d'affectation et Plans directeurs communaux, les règles nécessaires à une préservation durable des périmètres et leurs caractéristiques méritant une protection particulière : Patrimoine mondial (VUE), LLavaux, IFP, ISOS, IVS, bâtiments recensés, etc.

RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES

INSTITUTIONS CONCERNÉES

DGTL, DGIP

TP 2.3

Faire intégrer dans les Plans d'affectation communaux, les règles de protection du patrimoine bâti en se référant au besoin à l'étude d'intégration des panneaux solaires menée à l'échelle du périmètre IFP de Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES

INSTITUTIONS CONCERNÉES

DGIP, DGTL, DIREN, DGE

TP 2.4

Effectuer une analyse globale des besoins en infrastructures et locaux des actrices et acteurs vitivinicoles et celles et ceux qui y sont liés, dans et hors des bourgs vigneronnes de Lavaux, dans la perspective de permettre/soutenir le développement et la mutualisation des activités vitivinicoles familiales.

RESPONSABLE DE LA MESURE**CVVL****INSTITUTIONS CONCERNÉES**

FVVL, Communes territoriales, LPm

MESURES DE PRÉServation
TERRITOIRE & PAYSAGE**TP 3**

Optimiser et coordonner la mobilité dans le site en vue de satisfaire les besoins et la cohabitation des populations locales et externes au site, qui s'y déplacent de manière régulière ou occasionnelle.

TP 3.1

Établir un diagnostic chiffré des flux liés à la mobilité sur l'ensemble du site.

RESPONSABLES DE LA MESURE**DGMR,
COMMUNES TERRITORIALES****INSTITUTIONS CONCERNÉES**

OFEV, OFROU, DGAV, DGE, DGIP, DGTL, Communes territoriales, Communes périphériques, Organismes de promotion touristique et de développement économique, CVVL, FVVL, LPm

TP 3.2

Élaborer une stratégie de gestion des flux et des infrastructures liées à la mobilité à Lavaux afin de préserver la VUE du site, les intérêts des populations locales et la fonctionnalité des réseaux de mobilité.

**RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES,
DGMR****INSTITUTIONS CONCERNÉES**

OFEV, OFROU, DGAV, DGE, DGIP, DGTL, Communes territoriales, Communes périphériques, Organismes de promotion touristique et de développement économique, CVVL, FVVL, LPm

TP 3.3

Étudier les possibilités de prise en charge des frais d'entretien des murs amont bordant les routes cantonales visant à diminuer la prise en charge financière des frais pour les Communes et pour les vigneronnes et vigneronns.

**RESPONSABLES DE LA MESURE
DGMR,
COMMUNES TERRITORIALES, FVVL****INSTITUTIONS CONCERNÉES**

CVVL, DGAV, DGE, DGIP, DGTL, OFC, OFEV, LPm

TP 3.4

Mettre sur pied un plan de réduction/limitation de l'impact visuel et paysager de l'A9 sur le site.

RESPONSABLES DE LA MESURE
OFROU, LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFC, OFEV, Communes territoriales, DGE, DGIP, DGTL, DGMR,
CVVL, FVVL

TP 3.5

Mettre sur pied un plan de réduction/limitation de l'impact sur le vignoble et ses vigneronnes et vignerons des mesures de sécurisation et de développement des voies de chemins de fer des CFF.

RESPONSABLES DE LA MESURE
CFF, LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFC, OFEV, DGAV, DGE, DGIP, DGTL, DGMR,
Communes territoriales, CVVL, FVVL

**MESURES
DE PRÉSÉRATION**
TERRITOIRE & PAYSAGE

TP 4

Préserver l'accès à l'eau et sa qualité pour satisfaire les besoins de la population, de la viticulture et de la biodiversité.

TP 4.1

Assurer une gestion efficiente et durable de l'eau dans le site dans le respect de sa VUE.

RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES

INSTITUTIONS CONCERNÉES

CVVL, FVVL, OFC, OFEV, OFROU, DGAV, DGE, DGIP, DGMR, LPm

TP 4.2

Étudier les possibilités de déployer des infrastructures permettant une irrigation adaptée, pérenne et durable du vignoble dans le respect de la VUE du site.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CIL

INSTITUTIONS CONCERNÉES

CVVL, OFEV, OFC, DGTL, DGAV, DGE, DGIP, DGMR, Communes territoriales, LPm

**MESURES
DE PRÉServation**
ÉCONOMIE & TOURISME



Soutenir et dynamiser le tissu économique local, gage de l'animation, de la cohésion sociale et de la vie du site.

ET 1.1

Définir et mettre en œuvre une stratégie de création de produits/services au bénéfice du tissu économique local (En lien avec la marque « Lavaux » – ET.3.2).

RESPONSABLES DE LA MESURE
**ORGANISMES DE PROMOTION
TOURISTIQUE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

INSTITUTIONS CONCERNÉES
SPEI, Communes territoriales, CVVL, FVVL, LPM

ET 1.2

Participer à l'élaboration et à l'accompagnement de la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des vins de Lavaux visant à leur présentation comme offre prioritaire, aux clientes et clients des acteurs touristiques locaux, voire régionaux (principalement les établissements hôteliers et de restauration).

RESPONSABLES DE LA MESURE
**ORGANISMES DE PROMOTION
TOURISTIQUE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

INSTITUTIONS CONCERNÉES
CVVL, CIVV, OVV, SPEI, Communes territoriales, Communes périphériques, Promove, LPM

ET 1.3

Adapter les supports de communication et de promotion touristiques en vue de faire évoluer sa compréhension par les publics cibles et de stimuler un usage respectueux et durable du site.

RESPONSABLES DE LA MESURE
**ORGANISMES DE PROMOTION
TOURISTIQUE**

INSTITUTIONS CONCERNÉES
Communes territoriales, Communes périphériques, CVVL, LPM

ET 1.4

Mettre en œuvre, sur le périmètre du site, une stratégie touristique respectueuse des principes de durabilité.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE PROMOTION
Touristique

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 Communes territoriales, CVVL, LPm

Participer à la rédaction, à la diffusion et à la mise en valeur de la « Veille économique territoriale » du vignoble en terrasses de Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 DGAV, DGE, Communes territoriales, Organismes de promotion touristique, CVVL, LPm

Organiser, à intervalles réguliers, le Forum économique Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 Communes territoriales, Organismes de promotion touristique, CVVL, LPm

MESURES
DE PRÉServation
ÉCONOMIE & TOURISME

ET 2

Concilier les pratiques culturelles d'un vignoble en terrasses et la préservation des savoir-faire traditionnels avec le recours aux procédés techniques et technologies les plus modernes autorisant une évolution de la vitiviniculture à Lavaux répondant, notamment, aux principes de durabilité.

ET 2.1

Établir un inventaire des savoir-faire, pratiques culturelles et autres patrimoines immatériels importants liés et/ou caractéristiques de la VUE de Lavaux et développement d'une stratégie de valorisation de l'inventaire.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 OFC, DGC, DGAV, DGIP, DGE, Organismes de promotion touristique et de développement économique, LPm

Établir et mettre en place un programme de recrutement, de formation et de valorisation professionnelle des apprenties vigneronnes et apprentis vignerons (CFC) et des formatrices et formateurs nécessaires à leur encadrement, à Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 DGAV, DGE, Communes territoriales, LPm

ET 2.2

Mettre sur pied, tous les trois ans au moins, des États généraux de la vitiviniculture de Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES
 DGAV, Communes territoriales, Organismes de développement économique, LPm

ET 2.4

Établir une liste d'indicateurs permettant de montrer l'économie vitivinicole de Lavaux et mettre sur pied une interface de visualisation et de suivi des données collectées.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFAG, DGAV, Communes territoriales, Organismes de développement économique, LPm, Centres de recherche

ET 2.5

Lancer un programme de recherche en collaboration avec les centres de compétences et de recherche capables d'apporter des solutions aux défis de la vitiviniculture de Lavaux.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES

DGAV, Communes territoriales, Centres de recherche, Organismes de développement économique, LPm

ET 2.6

Créer un « Prix de l'innovation vitivinicole à Lavaux ».

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
CVVL, LPm, Communes territoriales

MESURES DE PRÉServation
ÉCONOMIE & TOURISME

ET 3

Accroître la notoriété du vignoble en terrasses de Lavaux et valoriser son inscription au patrimoine mondial.

ET 3.1

Lancer une étude sur la notoriété du vignoble de Lavaux tant sur le plan national qu'international.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE PROMOTION TOURISTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
FVVL, CVVL, DGAV, SPEI, Communes territoriales et périphériques, LPm

ET 3.2

Participer à la création, à la mise en application (définition du cahier des charges et des modalités de protection) et à la diffusion de la marque « Lavaux ».

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
Organismes de promotion touristique, Communes territoriales, OVV, CVVL, LPm

ET 3.3

Développer une stratégie de promotion des produits de la marque « Lavaux ».

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE PROMOTION TOURISTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
DGAV, Communes territoriales, CVVL, LPm

ET 3.4

Sensibiliser les acteurs locaux (politiques, économiques, touristiques, culturels, sociaux, associatifs, etc.) à la plus-value économique de l'usage et de la diffusion de la marque « Lavaux ».

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE PROMOTION
TOURISTIQUE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES

DGAV, Communes territoriales, Communes périphériques,
 CVVL, LPM

ET 3.5

Définir une stratégie de valorisation de l'AOC Lavaux en vue de soutenir la production vinicole du site tout en garantissant la qualité, la traçabilité et des tarifs de vente de vin couvrant les frais de production.

RESPONSABLES DE LA MESURE
FVVL, CVVL

INSTITUTIONS CONCERNÉES

OFAG, DGAV, LPM

MESURES
DE PRÉServation
ÉCONOMIE & TOURISME

ET 4

Favoriser le maintien d'un réseau dynamique de domaines viticoles familiaux rentables.

ET 4.1

Réaliser une étude permettant de déterminer les caractéristiques des domaines familiaux à Lavaux.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

FVVL, CVVL, DGAV, Communes territoriales, Centres de recherche

ET 4.2

Mener une enquête grand public permettant d'évaluer la compréhension du rôle et des missions des domaines viticoles familiaux à Lavaux ainsi que des enjeux, défis et menaces qu'ils affrontent.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES

Communes territoriales, FVVL, CVVL, Organismes de promotion touristique et de développement économique

Accompagner la population locale dans ses projets d'animation et de préservation du site en vue de renforcer son esprit d'appartenance au territoire.

(SC) 1.1

Optimiser le flux et la qualité des informations destinées à la population au sujet du site, de sa VUE, de son inscription sur la Liste de l'UNESCO, de ses patrimoines et de leur compréhension, en identifiant les mesures nécessaires à prendre à cet effet en collaboration, notamment, avec les Communes territoriales.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES
Communes territoriales

(SC) 1.2

Proposer un service de conseil et d'accompagnement aux porteuses et porteurs de projet, notamment quant à l'élaboration de dossiers de demande de financement et la mise en œuvre de leurs intentions dans le respect des critères de durabilité.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
Communes territoriales, Organismes de promotion touristique, LPM

(SC) 1.3

Soutenir et accroître la communication concernant les programmes de soutien au développement de projets à Lavaux et les événements les mettant en lumière (ex : Lavaux d'Or, Mérites de l'économie, etc.).

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
Communes territoriales, Organismes de promotion touristique, Sociétés de développement, LPM

**MESURES
DE PRÉServation**
SOCIÉTÉ & CULTURE



Développer l'accès aux connaissances scientifiques et nourrir la sensibilité des populations évoluant en Lavaux à l'égard du site, de sa VUE et de ses patrimoines.

(SC) 2.1

Élaborer, à l'usage des prestataires touristiques, un kit de communication multilingue décrivant le vignoble en terrasses de Lavaux dans le but d'optimiser l'intégration de ses caractéristiques et atouts culturels et patrimoniaux (y compris les enjeux et défis à affronter) dans leur communication/promotion.

RESPONSABLES DE LA MESURE
ORGANISMES DE PROMOTION
TOURISTIQUE

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, DGC, DGIP, Communes territoriales, Communes périphériques, LPM

(SC) 2.2

Développer la recherche scientifique sur les défis, enjeux, menaces et opportunités du site, afin d'en soutenir la compréhension et de proposer des solutions, en associant les Communes, les vigneronnes et vigneron, la population locale, le tissu associatif du périmètre, etc.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, Services cantonaux, Communes territoriales, Communes périphériques, FVVL, CVVL, Centres de recherche

**MESURES
DE PRÉServation**
SOCIÉTÉ & CULTURE



Encourager la production artistique et les démarches culturelles mettant le site en lumière et soulignant sa VUE.

(SC) 3.1

Élaborer et renforcer les collaborations avec les actrices et acteurs porteurs de projets de création artistique et culturelle.

RESPONSABLES DE LA MESURE
COMMUNES TERRITORIALES

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, DGC, Milieux associatifs, Communes périphériques, LPM

(SC) 3.2

Élaborer une grille de critères d'appréciation des projets artistiques en regard de leur impact positif, neutre ou négatif sur la sensibilisation autour des patrimoines de Lavaux et de sa VUE.

RESPONSABLE DE LA MESURE
LPM

INSTITUTIONS CONCERNÉES
OFC, OFEV, DGC, Communes territoriales, Communes périphériques, Organismes de promotion touristique